



BULLETIN D'ADHESION A RAIDS 25
SAISON 2025 / 2026



ATTENTION CE BULLETIN COMPORTE DEUX PAGES !!!!

Jamais licencié (e) Licencié (e) à RAIDS 25 en 2024/2025 Licencié (e) à RAIDS 25 années antérieures
Licencié (e) 2025/2026 dans un autre club FFRandonnée

Numéro de licence FFRandonnée :

Si vous êtes licencié (e) dans une autre association affiliée à la FFRandonnée, fournir une photocopie de la licence 2025/2026.

Identité de l'adhérent :

NOM : Prénom : Date de Naissance :

Sexe : F M

Adresse : Code Postal : Ville :

Nationalité :

Téléphone Portable : et/ou Fixe :

Adresse e-mail (obligatoire) :

Attention : votre adresse e-mail est nécessaire pour recevoir votre licence et les informations Raids 25 au fil de la saison. Elle doit être différente pour chaque adhérent.

Si vous n'avez pas d'adresse électronique vous pouvez utiliser celle d'une tierce personne (non adhérente à la FFRandonnée).

Je m'engage à respecter le règlement intérieur de l'association

Nom du contact si accident : Téléphone :

LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD) :

« En fournissant votre adresse électronique vous consentez à ce que vos informations personnelles soient seulement utilisées dans le cadre de votre demande, de la relation commerciale éthique et personnalisée ».

J'accepte de recevoir la newsletter de la FFRandonnée et des partenaires Oui Non

LE CERTIFICAT MEDICAL :

Règles concernant les certificats médicaux pour les adhérents FFRandonnée :

1- Pour toute première prise de licence, un CACI (Certificat médical d'Absence de Contre-Indication) pour la pratique des activités de marche nordique et de randonnée et activités connexes, datant de moins de six mois est obligatoire, et à chaque reprise de licence après une interruption de deux saisons sportives ou plus.

Pour les marcheurs nordiques, ne pas oublier de faire mentionner cette activité.

2- Renouvellement annuel de la licence (+ 18 ans) : le pratiquant doit attester avoir rempli l'auto-questionnaire personnel de santé fourni par la FFRandonnée. En cas de réponse positive à une ou plusieurs questions, la commission médicale fédérale recommande vivement de consulter un médecin sur la poursuite des pratiques concernées (loisirs et/ou compétition). Cet auto-questionnaire est la propriété du licencié et ne doit pas être transmis au club ou à ses animateurs.

J'atteste avoir répondu au questionnaire de santé.

Date :

Signature :

3- Pour les mineurs et la licence familiale (enfants, petits-enfants) : contacter Raids 25.

LES MONTANTS :

- L'adhésion avec licence : 41,85 €
- L'adhésion sans licence : 11,00 €
- L'adhésion avec licence familiale : 83,50 € (contacter Raids 25)

Cas des personnes déjà titulaires d'une licence FF Randonnée 2025 /2026 :

Elles ne paient que l'adhésion à Raids 25 de 11 € sous réserve qu'elles produisent une photocopie de leur licence **2025/2026** (avec IRA, assurance responsabilité civile et corporelle).

Pour un abonnement à Passion Rando, ou un complément d'assurance, elles doivent s'adresser à leur club d'origine.

ABONNEMENT MAGAZINE FF Randonnée :

- Je souscris un abonnement à Passion Rando Magazine pour 1 an (4 numéros) : j'ajoute 10 €.
- Je souscris un abonnement à Passion Rando Magazine pour 2 ans (8 numéros) : j'ajoute 20 €.

ENVOI DOCUMENTS :

- Je souhaite recevoir les documents papier par La Poste (licence, 3 programmes, invitation à l'AG etc...) ; j'ajoute 15 €.

Options d'assurance. Vous pouvez souscrire un complément d'assurance. Cochez l'option choisie, nous vous enverrons le bulletin de souscription avec les niveaux de garantie possibles.

- Décès /invalidité : prime de 5 à 9 € TTC suivant niveaux de garantie
- Indemnité journalière : prime de 17 à 34 € suivant niveaux de garantie
- Aide à domicile 15h – max 3 semaines – : prime de 20 €
- Maintien du salaire (1 600 €/mois) : prime de 93 €
- Perte d'emploi (forfait 4 800 €) : prime de 25 €

AUTORISATION DU DROIT A L'IMAGE :

Des photos sur lesquelles vous pouvez figurer sont prises avec l'autorisation du club lors des activités. Vous disposez d'un droit à l'image. Dans tous les cas, je pourrai demander à Raids 25 la suppression d'images me concernant.

- J'autorise la prise de vue et la publication de l'image sur laquelle j'apparaîs, ceci sur différents supports (écrit, électronique, audiovisuel) et sans limitation de durée.
- Je limite l'autorisation ci-dessus à l'usage de Raids 25, à l'exclusion des pages publiques du site internet de l'association.
- Je refuse la prise de vue et la publication de l'image sur laquelle j'apparaîs, ceci sur différents supports (écrit, électronique, audiovisuel) et sans limitation de durée.

Paiement - deux possibilités :

- par carte bancaire sur le site de Raids 25, rubrique « Adhésion »
- par chèque à l'ordre de Raids 25

Envoi documents :

Avec ce bulletin d'adhésion complété, envoyez en même temps, s'il y a lieu :

- le certificat médical (CACI)
- la copie de votre licence 2025/2026 souscrite dans un autre club
- le chèque ou le justificatif de votre paiement par carte bancaire

Envoyez le tout :

- par mail à **raids25@raids25.fr** Précisez en objet : Adhésion 2025/2026
- ou par courrier à : **Nicole BROUILLARD - 22 b, rue Saint Christophe - 25770 SERRE LES SAPINS**